

Sujet : Reponée a l'enquête publique sur Servitude plage de Ste Luce

De : > suz.lauri6 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:43

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

bonjour,

Je souhaite donner mon avis comme étant consulté par l'objet.

Je donne un avis DEFAVORABLE pour les raisons suivantes:

- le droit de passage du public se promenant sur le littoral n'est pas respecté si vous le barré par rapport à des propriétés privées qui ne possèdent pas les 50 pas géométriques
- le droit de servitude n'est pas respecté si les 3 mètres réglementaires ne sont pas laissés libre de circuler
- la sécurité piétons n'est pas assurée à certains endroits

Souhaitant que cet avis soit enregistré et fasse son chemin.

Cordialement,

Laurent .S

Sujet : Passage littoral

De : > grillon.jm (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:44

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Modèle avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce à envoyer
AVANT 12h30 ,

Bonjour, j'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- on peut observer que certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Envoyé par Outdoor Mobile Trekker-X4

Sujet : avis enquête publique servitude de Sainte-Luce

De : > cery-rm (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:58

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

De : > christora972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:02

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Contre la servitude de stè luce

Sujet : Enquête publique littoral de Sainte-Luce

De : > cath_cassilde (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:11

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : "assaupamar@orange.fr" <assaupamar@orange.fr>

Bonjour,

Il ne m'est pas possible de me déplacer jusqu'à la mairie de Sainte-Luce, mais j'ai cru comprendre que je pouvais m'exprimer par mail. J'espère qu'il sera effectivement pris en compte.

J'émet un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce.

Je suis randonneuse et je suis outrée, en qualité de citoyenne, d'être privée de mon droit de circuler librement dans l'espace public qu'est le littoral martiniquais. Il n'est pas normal que pour améliorer leur confort et/ou leur patrimoine certains privent l'ensemble de la population de ses droits.

Cordialement,

Catherine CASSILDÉ

Sujet : Contre projet sainte luce

De : > vaiti.coralie (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:15

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Cordialement.

Vaitilingon Coralie

Envoyé de mon iPhone

Sujet : avis Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce,

De : > elijah.philjo (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:27

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Je vous prie de recevoir l'avis défavorable que j'émetts quant au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce, au Motif suivant : le projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Philippe Beaunol

Sujet : Servitude de passage piétons à Sainte Luce

De : > tatiana.tuernal (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:36

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

J'émet un avis défavorable au projet de modification du SPPL sur le littoral Désert à Mabouyas, commune de Sainte Luce.

Mme CIVADE TATIANA

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Servitude non conforme à revoir

De : > glicerya (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:43

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Cordialement

Marie Axel Sainte Rose

À

E

enquetes-publiques.deal972@devel...



Réponse enquête publique projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Madame, monsieur

Par ce présent mail, je réponds à l'enquête publique concernant la modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-luce (SSPL) et vous informe de mon opinion défavorable concernant ce projet.

En effet, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

— Pièces jointes : —

Sujet : Enquête publique relative au SPPL à Désert commune de Sainte Luce

De : > nounoutekabi (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:46

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Danie Emmanuel

De : > myriam.petris (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 13:48

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je soussigné PETRIS RUTH MYRIAM

Donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Mme PETRIS

Sujet : Pourquoi protéger notre littoral?

De : > panafricantalk (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:01

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écris afin de vous donner mon avis sur le pourquoi nous devons garder notre littoral sûr et accessible au riverain.

Vous devez savoir que le littoral est un espace terrestre côtier, C'est un lieu de grande diversité biologique et paysagère, soumis à de fortes pressions naturelles (concrétisées par l'érosion) et humaines. Faisant partie de la municipalité de sainte luce mais aussi du gouvernement français, vous devriez savoir qu'une loi, à été appliquée afin de réglementer les constructions, d'orienter et limiter l'urbanisation dans les zones littorales. Cette même loi gère l'implantation de nouvelles routes, l'accès à la côte et aux rivages ainsi que la construction de terrain de camping, de préserver les espaces rares et sensibles , de gérer de façon économe la consommation d'espace, par l'urbanisation et les aménagements touristiques notamment ,ouvrir plus largement le rivage au public, comme les plages, et enfin accueillir en priorité sur le littoral les activités dont le développement est lié à la mer.

L'objectif étant la protection et la préservation de la biodiversité, des paysages et des rivages maritimes. Ce qui permet d'empêcher le bétonnage de sites remarquables et ainsi concilier développement économiques et protection de l'environnement, ce qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le parcours santé de Sainte Luce ainsi que tout le littoral Martiniquais permet aux Martiniquais mais aussi aux touristes sportifs ou non de se promener tout en contemplant la splendeur de notre île. En permettant à certains riverains de construire des piscines, des cabanons, ainsi que toute autre construction polluante serait contre productif non seulement pour l'environnement mais aussi pour la ville de Sainte Luce ainsi que pour les activités touristiques. Lorsque les déchets seront déversés dans la mer, qui voudrait venir se baigner sur vos belles plages ? Lorsque les coraux, poissons et autres crustacés disparaîtront (ville sainte luce, ville de pêcheur de surcroît) qui viendra faire des photos et parle d'elle autrement que comme une ville poubelle ?

Quelle image donnons nous de notre Martinique aux étranger lorsque des personnes interdiront ces passages qui permettent aux gens de voir la magnificence de notre île ?

Sans parler des problèmes d'érosion qui touchent particulièrement le quartier de fond larion. Nous devons préserver notre littoral coûte que coûte, car cela permettra une durabilité et une authenticité de cette magnifique commune qui est connue pour sa mer,son littoral et son parcours santé.

Sujet : Réponse enquête publique concernant la modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce (SSPL)

De : > kicataguyandre (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:01

Pour : " enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, monsieur

Par ce présent mail, je réponds à l'enquête publique concernant la modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce (SSPL) et vous informe de mon opinion défavorable concernant ce projet.

En effet, ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Sainte-Luce, le 16/02/2022

Sujet : Avis défavorable enquête du littoral St Luce.

De : > mdcasca (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:11

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Merci de prendre note de mon avis défavorable, concernant l'enquête publique du littoral de St Luce.

Bien cordialement

Mme CASCA Marie-Dominique

Sujet : Enquête publique relative SPPL à Désert commune de Sainte Luce

De : > emmanuel.danie (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:12

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Emmanuel Danie

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > christine.josephalexandre (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:18

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis **défavorable** au projet de modification de SSPL de Sainte-Luce pour les motifs suivants:

- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupant interdisant le passage
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions sur le domaine public
- La loi donne droit à une SSPL de 3m, ce qui n'est pas le cas pour ce projet
- Le projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70 cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité

De : > monacochaleureux (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:19

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Non à ceci

Sujet : Enquêtes

De : > bondeldanielle (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:21

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

👉👉👉👉👉

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : Avis enquêtes publiques littoral ste Luce

De : > lefelaurelie (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:40

Pour : <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Il est indispensable que le littoral reste libre pour la circulation à pied, pour tous, sans entrave. Le littoral doit rester libre d'accès aux piétons du bourg de Sainte Luce à Anse Mabouya. De plus, préservons la flore du littoral qui représente une protection face à l'érosion particulièrement avancée sur les côtes martiniquaises. Nous nous devons de respecter la faune du littoral qui s'y reproduit également.

Cordialement,

Aurélie LEFEL

Envoyé depuis Yahoo Mail pour iPhone

Sujet : Enquete publique servitude anse desert - anse mabouya Sainte Luce

De : > jose-philippe.duflaut (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:40

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je suis un passionné de la nature vivant au Lamentin et ayant plusieurs attaches familiale a Sainte-Luce.

Après avoir parcouru les documents techniques du site je souhaite :

- que le littoral de l'île soit respecté dans ce qu'il a de plus authentique,
- que son accès ne soit en aucun cas privatif mais public sur l'ensemble des anses,
- que l'écosystème qui permet la coexistence des différentes espèces animales avec les personnes ne soit pas modifié, perverti dans un unique but de lucre
- que la végétation soit préservée pour permettre plus de résistance face à l'érosion
- que ces lieux de patrimoine culturel, de culte et de mémoire où se déroulent des cérémonies de passage dédiées à nos ancêtres ne soit pas profanée
- que la libre circulation totale des promeneurs, amateurs et professionnels de la mer soit assurée sur les deux anses.

Cordialement,
José Duflaut

Sujet : Avis défavorable modif servitude de passages piétons sur littoral de Sainte-Luce

De : > tracto972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 14:51

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour madame , monsieur

répondant à l'enquête publique concernant la modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-Luce

je souhaite émettre un avis **défavorable** .

La servitude actuelle ne respecte pas une largeur de 3 mètres sur toute la longueur du sentier reliant fonds Larion à l'anse Mabouya ainsi la sécurité des piétons , randonneurs , joggeurs , touristes , pêcheurs à la ligne , bref de la population Martiniquaise et de ses visiteurs n'est pas assurée à certains endroits .

La libre circulation le long du littoral de tout citoyen résidant ou non en Martinique , ne saurait être remis en cause par l'attitude prédatrice ou l'avidité de certains . Il en va de la bonne marche de la vie en communauté , l'intérêt général avant le notre , donc de notre humanité .

Mr MEYZINDI Rodolphe

Sujet : (Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce)

De : > manu.lozon (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 15:27

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je prends position Concernant la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plages de l'anse Désert et l'anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce. Il faut dégager le littoral sur les 50 pas géométriques afin que tout le monde puisse jouir des plages de la Martinique sans contraintes et sans risques d'accidents.

Toutes les constructions sur les rivages sont des obstacles à la bonne jouissance des plages.

LIBEREZ LE LITTORAL DE LA MARTINIQUE -

SUPPRIMEZ LES OBSTACLES AUX PASSAGES DES PIETONS

Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : Enquete publique sainte luce

De : > rosita.jean-marie (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 15:33

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je sonne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'assaupamar :

: ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

De : > elotomariline (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 15:51

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je donne mon avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

- La loi donne droit à une SPPL de 3 m et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Certains de ses occupants on placé et leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Sujet : DEAL R02-2021-12621600008 Ouverture enquête publique préalable à la modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plages de l'Anse Désert et l'Anse MABOUYAS

De : > liliane97227 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 16:06

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Je suis opposée au projet visant à modifier la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les Plages de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte Luce.

Motif : Irrespect du droit "à une servitude de passage de 3 mètres."

Inexistence de la sécurité des piétons à divers endroits

Les occupants -contrevenants- ont édifié diverses constructions illicites sur le domaine public ; qui entravent la circulation des piétons.

La seule possibilité de passage est celui de la mer, avec toutes les conséquences inhérentes à cette situaion

Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable

L.BOISSARD

Sujet : servitude de passage des piétons sur le littoral

De : > romapel (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 16:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Etant usager du circuit sur le littoral, j'ai à déplorer le fait de ne pouvoir circuler librement sur la zone littorale de Désert à Mabouya. Je suis contrainte comme beaucoup d'autres, d'emprunter la portion bitumée, c'est-à-dire de quitter le littoral pour aller jusqu'à Mabouya. En outre, il y a une construction hôtelière en cours à un endroit où il reste moins d'un mètre pour circuler à pied et l'on a du mal à se croiser, surtout en ces temps de covid. En conséquence, je donne un avis défavorable à ce projet qui ne respecte pas le droit de servitude de 3 m. Arrêtons de bafouer les lois, les textes sensés écrits par nos prédécesseurs. Cordialement

Rose-Marie TAUPIN PELICAN

Sujet : Enquête publique concernant le sentier littoral Sainte-Luce

De : > mama.vallejo (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 16:47

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de Sainte-Luce.

Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions, sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent. La loi donne droit à une SPPL de 3 cm et ce n'est pas le cas de ce projet. Ce projet prévoit un sentier de 1.40 m et même de 70 cm à certains endroits, ne garantissant pas un croisement des passagers en toute sécurité.

De plus, la préservation du littoral martiniquais est essentielle, il est donc important de la respecter.

Sujet : SPPL /SAINTE-LUCE /Anse Mabouyas à Anse Désert

De : > jgmicke (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 16:52

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'émet un avis défavorable, suite à l'enquête publique au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

.La loi sur la SPPL sur 3 mètres n'est pas respectée.

.Les usagers ne sont pas en sécurité sur le sentier.

.Il y a des parcelles non mentionnées dans le projet, et le passage ne peut se faire que dans la mer, mettant en danger les randonneurs.

Pour ces raisons énoncées, je vous confirme ma décision d'émettre un avis défavorable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

E. JEAN-GILLES

Sujet : Émettre un avis sur le projet de modifier la servitude du littoral de Ste Luce

De : > dayanaklod972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 16:54

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je dis non au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Sainte-luce pour les motifs suivants :

- La sécurité des randonneurs n'est pas assurée sur certaines zones.
- Le non respect au droit à une servitude de passage de 3 mètres.
- La liberté de circuler en toute sécurité pour les randonneurs ou marcheurs sur une zone naturelle publique, est un droit pour tous.

Cordialement

Mme J. M

Sujet : Avis défavorable au projet de passage de piétons sur le littoral SSPL de Sainte Luce

De : > presence-moon (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 16:58

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Ce projet ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3 mètres et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits. Le littoral n'est la propriété de qui que ce soit et donc sa fréquentation doit être laissée libre à tout individu qui souhaite s'y promener en toute sécurité et surtout ne doit pas être possédée par des groupements de personnes ayant bâti sans tenir des des 50 pas géométriques ordonné par la loi

Michelle Mucret

Citoyen libre du monde

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : Enquête publique concernant la libre circulation des personnes sur le littoral de STE LUCE (Martinique)

De : > christopher.holande7 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:02

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Tout d'abord, je souhaite rappeler que nous ne vivons pas sur un continent et que la taille de notre territoire à géométrie variable mérite un aménagement spécifique. Il est essentiel qu'en 2022 le littoral puisse être accessible à tous. Et que la loi puisse être appliquée à tous sans distinction.

La construction en dur et l'aménagement de piscine ou autres au bord de la mer est une pollution marine et visuel il est inconcevable que cela puisse se produire car je le rappelle une piscine et une maison en bord de mer sans un système d'assainissement en règle est un soucis majeure notamment pour la qualité de l'eau des plages qui bordent ce littoral et pour nos fonds marins qui sont menacés.

Nous ne pouvons nous permettre de ne pas appliquer la loi. Nous devons tout mettre en œuvre pour la protection de l'environnement et surtout ne pas entravé la libre circulation des Martiniquais.

Il en va de la responsabilité de toutes les parties prenantes qui s'occupe de ce dossier de tout mettre œuvre pour que l'ensemble des lois soient respectées, que le respect de l'environnement soit pris en compte ainsi que la libre circulation sur le littoral de Ste Luce.

Il est nécessaire de mettre un plan ambitieux de l'aménagement du territoire et que les 50 pas géométriques soient respectés par tous !

Bien cordialement,

--

Bien cordialement,

Christopher HOLANDE

Sujet : Avis sur la protection du littoral martiniquais

De : > Leila.Jeanlouis (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:12

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonsoir,

Je souhaite donner mon avis concernant la protection du littoral martiniquais.

Ce qui se passe en Martinique dépasse l'entendement ! Il est important de protéger notre beau littoral et de faire respecter les lois! Pour les générations futures !

Il n'est pas normal que certaines personnes se croit au dessus des lois! Le littoral doit être accessible à tous!

Les autochtones ont l'amour et le respect pour la nature et cela devrait être le cas de toute autre personne qui vient construire son habitation en bord de mer!

Je demande le respect des lois pour notre littoral !

Merci!

Sujet : avis défavorable

De : > dumeurm972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:23

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je donne un avis très très défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert à Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants :

Sujet : Retour Enquête publique Servitude Passage des Piétons sur le Littoral de Sainte-Luce

De : > abner.deriau (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:27

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par ce présent courriel, je réagis à l'enquête publique relative au projet de modification des servitudes de passage sur le littoral de Sainte-Luce.

J'émetts un avis défavorable concernant ce projet.

Ce projet ne respecte pas le droit légal à une servitude de passage de 3 mètres et de fait la sécurité des piétons n'est pas/plus possible à certains endroits.

Le littoral est un bien commun patrimonial martiniquais. Aussi, la volonté de privatisation de certains occupants doit être vigoureusement jugulée et non faire l'objet d'aménagement voire d'arrangement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Abner DERIAU

Sujet : Je suis contre la modification du sentier du littoral de sainte-luce.

De : > indiasutty (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:32

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

De : > koranesuttypro (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:33

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je suis contre la modification du sentier du littoral de sainte-luce.

Sujet : Fwd: Avis défavorable

De : > michele.helene (par Internet) <michele.helene@live.fr>

Date : 16/02/2022 à 17:38

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr"
<enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : postmaster@outlook.com <postmaster@outlook.com>

Envoyé : Wednesday, February 16, 2022 4:19:07 PM

À : enques-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr <enques-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Non remis : Avis défavorable

Échec de la remise pour ces destinataires ou groupes :

enques-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr (enques-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr)

Nous n'avons pas trouvé l'adresse de courrier à laquelle vous avez envoyé votre courrier dans le domaine de destination. Celle-ci est peut être erronée ou n'existe pas. Essayez de résoudre le problème en effectuant une ou plusieurs des opérations suivantes :

1. Renvoyez le courrier. Avant de le faire, supprimez et retapez l'adresse. Si votre programme de courrier suggère automatiquement une adresse, ne la sélectionnez pas.
2. Effacez le cache de saisie semi-automatique des destinataires dans votre programme de courrier en suivant les étapes de cet article : [Code d'état 5.1.1](#). Renvoyez ensuite le courrier. Avant de le faire, supprimez et retapez l'adresse.
3. Contactez le destinataire par un autre moyen (par exemple, par téléphone) pour vérifier que vous utilisez l'adresse correcte. Demandez-lui s'il a configuré une règle de transfert des courriers susceptible de transférer votre courrier vers une adresse incorrecte.

Sujet : Avis littoral de Ste Luce

De : > samiaribo (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 17:41

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite donner mon avis concernant le littoral de Ste Luce.

Il est pour moi primordial que ce littoral soit protégé notamment pour les tortues et autres espèces et il est aussi important qu'il soit accessible aux promeneurs lucéens et martiniquais. Ce parcours du littoral est un des rares lieux où on peut pratiquer une activité sportive en plein air accessible à tous dans la nature non cloisonnée.

Samia ARIBO